



LE PRESIDENT

Pont l'Abbé, le

08 FEV. 2023

Monsieur Yvan MOULLEC
Maire de Plouhinec
2 rue du Général Leclerc
29780 PLOUHINEC

Objet : Manifestations 2023 – Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime

Monsieur le Maire,

De nombreuses manifestations comme les feux d'artifice sont organisées dans l'enceinte des ports du Syndicat mixte, tant sur les terre-pleins et le littoral que sur les plans d'eau.

Ces évènements participent au dynamisme local, aussi, le Syndicat mixte souhaite poursuivre cette collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux (communes, associations, entreprises...) par une gestion pertinente du domaine public portuaire.

Toute manifestation doit obligatoirement donner lieu à une autorisation d'occupation temporaire préalable, délivrée par le Syndicat mixte. Afin de simplifier les demandes, vous trouverez le formulaire de demande d'autorisation de manifestation sur le domaine portuaire téléchargeable sur notre site internet <https://www.peche-plaisance-cornouaille.fr> et que vous trouverez en pièce jointe.

Je vous invite à transmettre ce formulaire d'autorisation de manifestation sur le domaine portuaire par courrier ou par messagerie syndicadmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr, au minimum **deux mois avant la date retenue pour l'occupation des terre-pleins et 4 mois pour l'occupation des plans d'eau**, accompagnés d'un plan de la zone impactée et d'une attestation d'assurance incluant une clause de renonciation à recours contre le Syndicat mixte.

Je vous invite dans le cas des feux d'artifice, à limiter l'impact sur les zones de mouillage afin d'éviter tout désagrément pour les plaisanciers mouillant sur la zone.

Au sein des services du Syndicat mixte, ce dossier est suivi par Sylvie BIDON, au pôle administration générale, service budget, ressources humaines et moyens généraux à Pont-l'Abbé, que vous pouvez joindre, pour tout renseignement complémentaire, par téléphone au 02 98 82 84 00 ou par courriel : syndicadmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

PJ : un formulaire

bien Amicalement,

Pour le Président et par délégation
la 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte

Nathalie CARROT-TANNEAU

